

2021

# PROGRAMME DE PROTECTION DES ENFANTS DANS LE FOOTBALL

RBFA, Voetbal Vlaanderen, ACFF, Pro League



# /CONTENU

INTRODUCTION	<b>03</b>
<b>01 / Responsabilités des organisations de football</b>	<b>05</b>
1.1 Union Royale Belge de Football (RBFA)	06
1.2 L'Association des Clubs Francophones de Football (ACFF)	06
1.3 Voetbal Vlaanderen	06
1.4 Pro League	07
<b>02 / Définitions</b>	<b>09</b>
2.1 Abus physique	10
2.2 Abus sexuel	10
2.3 Abus émotionnel, psychologique ou verbal	11
2.4 Négligence	11
2.5 Harcèlement	12
<b>03 / Actions de protection des enfants dans le football belge</b>	<b>15</b>
3.1 Au sein de l'organisation	16
3.1.1 Personne de Contact d'Intégrité (PCI)	16
3.1.2 Vérification du passé criminel	17
3.1.3 Code éthique	17
3.1.4 Code de conduite en matière de protection	18
3.1.5 Education en matière de protection	19
3.1.6 Plan de réaction	20
3.1.7 Communication	20
3.2 Clubs	<b>22</b>
3.2.1 Personne de Contact d'Intégrité (PCI)	22
3.2.2 Vérification du passé criminel	23
3.2.3 Code de conduite	22
3.2.4 Education en matière de protection	22
3.2.5 Plan de réaction	23
3.2.6 Communication	23
<b>04 / Mot de la fin</b>	<b>25</b>
<b>05 / Contacts</b>	<b>29</b>

## INTRODUCTION /

La protection des enfants doit être une priorité pour toute organisation qui travaille avec ce groupe spécifique. **L'Union Royale Belge de Football (RBFA), les fédérations régionales Voetbal Vlaanderen et l'ACFF** ainsi que la **Pro League**, l'organisation du football professionnel, sont conscientes de leur rôle important dans la protection des enfants qui jouent au football, quel que soit leur niveau (amateur/élite). Afin de protéger les enfants à tous les niveaux du football, nous avons développé notre programme "Protection dans le football". Le suivi de ce programme sera assuré par le groupe d'experts en matière de "meilleures pratiques de protection et réflexion", composé d'un membre de chaque fédération. Chaque fédération prendra des mesures pour les enfants et les jeunes qui relèvent de sa responsabilité.

Le programme "**Protection dans le football**" se concentre sur la prévention et la détection et s'appuie sur les réglementations légales existantes en Belgique et à la RBFA, qui se fixent principalement sur les interdictions et les sanctions.

Afin de mettre en œuvre le programme de protection dans le football, nous comptons sur le soutien et les efforts des clubs de football. Les clubs membres de Voetbal Vlaanderen, de l'ACFF et de la Pro League ont également une responsabilité morale à assumer afin de garantir que leur club est un espace sûr pour chaque membre et que chacun y bénéficie d'un traitement équitable. Les actions des ailes sont limitées et elles ne peuvent pas intervenir dans les affaires sportives internes aux clubs. Les clubs doivent prévoir des procédures pour traiter eux-mêmes ces affaires.

Les ailes et la Pro League ne peuvent intervenir que dans les cas qui sont couverts par les règlements de la RBFA (par exemple, la discrimination, les abus physiques, sexuels, psychologiques, le harcèlement) et pour lesquels ils ont des compétences spécifiques. Tous les autres cas doivent être traités par les clubs eux-mêmes. Plus précisément, les ailes et la Pro League ne peuvent pas prendre de mesures en cas de "non-sélection de joueurs", de "temps de jeu insuffisant", ... donc de cas fondés sur des décisions sportives. Ces cas doivent être traités au sein du club.



01

## RESPONSABILITÉS DES ORGANISATIONS DE FOOTBALL

Le programme "Protection dans le football" se concentre sur la prévention et la détection et s'appuie sur les réglementations légales existantes en Belgique et à la RBFA, qui se fixent principalement sur les interdictions et les sanctions.

# Responsabilités des organisations de football

Chaque organisation de football a des responsabilités spécifiques et doit jouer son rôle afin de protéger les enfants au sein du football à chaque niveau. Ces responsabilités sont décrites plus en détail ci-dessous.



*Chaque organisation de football a des responsabilités spécifiques*

## 1.1

### // Union Royale Belge de Football (RBFA)

La RBFA est responsable de l'organisation des équipes nationales de jeunes. Elle organise des stages d'entraînement, des journées de détection, des journées de match et des tournois pour les jeunes qui sont sélectionnés pour les équipes nationales de jeunes. Les actions de protection de la RBFA se concentreront sur la prévention par l'éducation des membres du staff, des entraîneurs et des event managers autour des mesures de protection, en effectuant des vérifications d'antécédents et en informant tous les joueurs et leurs parents sur les personnes de contact de la fédération en matière de protection, ainsi qu'en apprenant aux joueurs à reconnaître d'éventuelles situations à risque en matière de protection. En outre, la RBFA mettra en place une procédure de réaction qui sera appliquée en cas de risques de protection. Depuis 2019, tous les employés, les bénévoles, les joueurs et les staffs sont également tenus de respecter le code éthique de la RBFA, de VV et de l'ACFF. Des infractions commises à l'encontre de ce code éthique peuvent être sanctionnées après examen par l'équipe des RH de la RBFA ou par la commission d'intégrité.

## 1.2

### // L'Association des Clubs Francophones de Football (ACFF)

L'ACFF est responsable de l'organisation du football amateur (des jeunes) et des écoles de football d'élite à Bruxelles et en Wallonie. Elle organise plusieurs événements de football de base tels que des footfestivals et sont également en contact direct avec les clubs de football francophones, germanophones et bruxellois qui doivent appliquer les politiques et les règlements conçus par l'ACFF. En outre, l'ACFF organise également les cours francophones pour les entraîneurs et les arbitres. Enfin, elle est responsable de l'organisation de l'enseignement du football d'élite des jeunes en collaboration avec les écoles de sport d'élite. Les actions de protection de l'ACFF se concentreront sur 1) la protection lors de leurs propres événements, 2) la protection dans les clubs de football et 3) la protection dans les écoles de football d'élite. Elle mettra en œuvre des mesures à la fois préventives et réactives à tous les niveaux.

## 1.3

### // Voetbal Vlaanderen

Voetbal Vlaanderen est responsable de l'organisation du football amateur (des jeunes) et des écoles de football d'élite en Flandre. Ils organisent plusieurs événements de football de base tels que des footfestivals et sont également en contact direct avec les clubs de football néerlandophones qui doivent appliquer les politiques et les règlements conçus par Voetbal Vlaanderen. En outre, Voetbal Vlaanderen organise également les cours néerlandophones pour les entraîneurs et les arbitres. Enfin, ils sont responsables de l'organisation de l'enseignement du football d'élite des jeunes en collaboration avec les écoles de sport d'élite. Les actions de protection de Voetbal Vlaanderen se concentreront sur 1) la protection lors de leurs propres événements, 2) la protection dans les clubs de football et 3) la protection dans les écoles de football d'élite. Ils mettront en œuvre des mesures à la fois préventives et réactives à tous les niveaux.

## 1.4

### // Pro League

La Pro League est responsable de l'organisation du football professionnel belge. Elle assure cette mission en coordonnant des championnats, soit au niveau de la compétition nationale, soit de la Coupe de Belgique. Elle regroupe également les clubs de football professionnels, qui sont représentés dans les organes de gestion. La Pro League fonctionne indépendamment de ces clubs, mais elle est à leur service. En ce qui concerne les jeunes de l'élite, la compétence se situe au sein de la Pro League et notre politique est basée sur l'article 23 du règlement des licences de l'UEFA :

***Le demandeur de licence doit établir et appliquer des mesures, conformément à toute directive pertinente de l'UEFA, pour protéger, sauvegarder et assurer le bien-être des jeunes joueurs et veiller à ce qu'ils se trouvent dans un environnement sûr lorsqu'ils participent à des activités organisées par le demandeur de licence.***

Afin de garantir l'uniformité, la Pro League préfère se joindre à la politique et aux initiatives des ailes régionales compétentes pour la formation régulière des jeunes. La Pro League souhaite établir un point focal de protection, qui peut aborder des cas spécifiques liés aux clubs de la Pro League et réagir en conséquence. La formation du Point de Contact Intégrité (PCI) se composera au moins d'un cours concernant les responsabilités et la façon de traiter les cas sensibles de protection. En outre, la Pro League collaborera avec la RBFA au niveau national et coordonnera régulièrement ses travaux avec les deux ailes du football amateur Voetbal Vlaanderen et l'ACFF, afin de garantir le bien-être des jeunes joueurs et de s'assurer qu'ils se trouvent dans un environnement sûr lorsqu'ils participent à des activités.



02

## DÉFINITIONS

## Définitions

Nous utilisons les définitions de l'UEFA pour les questions de protection. Lorsque nous parlons d'enfants, nous nous concentrons sur les jeunes de 0 à 18 ans. Il existe **quatre catégories principales** d'abus d'enfants. Nous prenons également en compte le harcèlement :

### 2.1

#### // Abus physique

L'abus physique est souvent la forme la plus facilement reconnaissable. L'abus physique peut être, sans s'y limiter, toute sorte de coups, de secousses, de brûlures, de pincements, de morsures, d'étouffements, de projections, de coups ou d'autres actions qui causent des blessures physiques, laissent des traces ou provoquent des douleurs.

##### Exemples dans le football :

- Gifler un enfant parce qu'il est provocateur, qu'il n'écoute pas ou qu'il perturbe l'entraînement
- Forcer un enfant blessé à jouer
- Encourager des enfants à jouer délibérément de manière agressive, sans tenir compte du risque de blessure pour eux-mêmes ou pour les autres

### 2.2

#### // Abus sexuel

L'abus sexuel d'enfants est tout type de contact sexuel entre un adulte et une personne de moins de 16 ans, entre un enfant sensiblement plus âgé et un enfant plus jeune ou si une personne en surpasse une autre, quel que soit son âge. Il est également abusif de prendre des photos indécentes d'enfants, de les faire participer au visionnage d'images ou d'activités sexuelles ou de les encourager à se comporter de manière sexuellement inappropriée. Faire des commentaires non désirés, en particulier de nature sexuelle, est également une forme d'abus sexuel, souvent appelé harcèlement sexuel. Même si une personne de moins de 16 ans consent à une relation sexuelle, cela est toujours considéré comme un abus sexuel.

##### Exemples dans le football :

- Prendre des photos d'enfants dénudés pendant qu'ils prennent leur douche
- Un entraîneur de 40 ans qui commence une relation sexuelle avec un joueur de 14 ans
- Commenter le degré de "maturité" physique d'une joueuse de football féminin
- Exiger un contact physique anormal, comme toucher les parties intimes de quelqu'un en prétendant que c'est pour le bien-être du joueur

*Il existe d'autres formes d'abus, telles que la discrimination, l'exploitation et la violence, mais elles relèvent des quatre catégories principales d'abus.*

### 2.3

#### // Abus émotionnel, psychologique ou verbal

L'abus émotionnel se produit lorsqu'un adulte important dans la vie d'un enfant le critique, le menace ou le rejette constamment jusqu'à ce que son estime de soi et son sentiment de valeur personnelle soient endommagés. Le fait de toujours faire des blagues sur quelqu'un peut également être abusif.

Ce n'est pas que les enfants ne doivent pas être critiqués, ou que des plaisanteries ne doivent pas être faites. La critique est importante pour que les enfants apprennent et s'améliorent. De même, les plaisanteries et les rires contribuent à créer des liens entre les gens et peuvent créer un sentiment d'esprit d'équipe. Cependant, la différence est que l'abus émotionnel va trop loin. La critique cesse d'être motivante et les blagues ne sont pas drôles. L'abus émotionnel peut blesser et causer des dommages, tout comme l'abus physique.

##### Exemples dans le football :

- Crier sur un enfant et le traiter constamment de "loser" en raison de ses mauvaises performances lors d'un match
- Se moquer constamment d'un enfant, et encourager les autres joueurs à rire, si un enfant est inapte physiquement
- Faire preuve d'un favoritisme évident et constant au sein de l'équipe afin que certains enfants se sentent exclus

### 2.4

#### // Négligence

Il est question de négligence lorsqu'un adulte ne fournit pas suffisamment de soutien émotionnel ou ne prête délibérément et systématiquement que très peu ou pas du tout attention à un enfant. Il y a également négligence lorsqu'un enfant ne bénéficie pas d'une alimentation, d'un logement, de vêtements, de soins médicaux ou d'une surveillance adéquats.

##### Exemples dans le football :

- Ne pas savoir où se trouvent les enfants pendant les stages d'été ou les matches en déplacement
- Ne pas fournir d'eau, ou ne pas permettre aux enfants de se désaltérer par temps chaud pendant l'entraînement
- Utiliser des moyens de transport non sûrs et non adaptés à la route pour emmener les enfants aux matches

## 2.5

## // Harcèlement

Bien que l'abus soit généralement considéré comme une chose qu'un adulte fait à un enfant, des pairs peuvent aussi en être les auteurs. L'abus entre enfants est souvent appelé "harcèlement".

Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes. Il peut s'agir d'actes physiques tels que des coups, d'activités en ligne telles que des messages, des commentaires ou des images injurieux publiés sur des médias sociaux, de dommages ou de vols de biens et d'injures. Le harcèlement peut être fondé sur le sexe, l'origine ethnique, la sexualité ou le handicap d'une personne, ou sur ses capacités sportives.

Les adultes essaient parfois de minimiser le harcèlement, pensant qu'il est moins grave parce qu'il se produit entre enfants. Cependant, le harcèlement peut causer et cause effectivement des dommages. Il a également tendance à s'aggraver progressivement. C'est la raison pour laquelle il est important de créer une atmosphère où chacun sait que le harcèlement n'est pas toléré, et d'y mettre fin dès qu'il commence.





03

**ACTIONS DE  
PROTECTION DES  
ENFANTS DANS LE  
FOOTBALL BELGE**

# Actions de protection des enfants dans le football belge

La RBFA, l'ACFF, Voetbal Vlaanderen et la Pro League veulent prendre des mesures à chaque niveau pour que tout enfant impliqué dans le football puisse en profiter dans un environnement sûr. Nous mettons en œuvre des mesures à deux niveaux : au sein de l'organisation et des clubs.



## 3.1

### // Au sein de l'organisation

Lorsque nous parlons d'actions au sein de l'organisation, nous nous concentrons sur les actions visant à sauvegarder 1) les événements pour enfants organisés par les fédérations de football (par exemple les foot-festivals pour les filles, les tournois, ...), 2) les équipes nationales de jeunes et 3) les écoles de sport d'élite. Les responsabilités spécifiques des fédérations (RBFA, Voetbal Vlaanderen, ACFF, Pro League) sont également mentionnées si nécessaire.

#### 3.1.1 // PERSONNE DE CONTACT D'INTÉGRITÉ (PCI)

##### Action :

Chaque fédération dispose de son propre PCI et celui-ci est connu de tous les employés, du staff et des bénévoles. Les PCI's sont des professionnels formés qui ont suivi au moins un cours sur leurs responsabilités et la manière de traiter les cas de protection sensibles. En outre, chaque école de sport d'élite/équipe nationale de jeunes dispose de son propre PCI, qui est le principal interlocuteur du PCI de la fédération. Il organise une introduction pour les parents et le staff sur la protection et le point de contact principal.

##### Responsabilités spécifiques/fédération :

- **RBFA** : Introduction de PCI dans chaque équipe nationale de jeunes.
- **Voetbal Vlaanderen** : Introduction de PCI dans chaque école de football d'élite et au sein de l'équipe des Yellow Flames.
- **ACFF** : Introduction de PCI dans chaque école de football d'élite.

Les coordonnées des PCI's de chaque fédération ont été ajoutées à la fin du présent document.

#### 3.1.2 // VÉRIFICATION DU PASSÉ CRIMINEL

##### Action :

Effectuer une vérification des antécédents criminels (modèle 2 du Casier judiciaire belge) de chaque employé et bénévole qui est responsable d'événements/activités pour les enfants et de chaque membre du staff, y compris les bénévoles qui s'occupent des enfants dans les écoles de sport d'élite/les équipes nationales de jeunes. Répétez cette vérification chaque année.

##### Responsabilités spécifiques/fédération :

- **RBFA** : Vérification des antécédents de tous les membres du staff des équipes nationales.
- **Voetbal Vlaanderen** : Vérification des antécédents de tous les membres du staff actifs au sein des écoles de sport d'élite / Yellow Flames.
- **ACFF** : Vérification des antécédents de tous les membres du staff actifs dans les écoles de sport d'élite.

#### 3.1.3 // CODE ÉTHIQUE

##### Action :

des collaborateurs par le biais de différentes activités et de sessions/outils éducatifs (e-learning).

##### Responsabilités spécifiques/fédération :

- **RBFA** : Informer régulièrement tous les membres du staff des équipes nationales sur le code éthique.
- **Voetbal Vlaanderen** : Informer régulièrement tout le staff actif au sein des écoles de sport d'élite / Yellow Flames sur le code éthique.
- **ACFF** : Informer régulièrement tout le staff actif dans les écoles de sport d'élite sur le code éthique.
- **Pro League** : Étudier les possibilités afin de créer un code éthique pour leur organisation.



## Education en matière de protection

### 3.1.4 // CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE DE PROTECTION

#### Action :

Concevoir un code de conduite spécifique pour chaque employé, membre du staff et bénévole qui organise des événements/activités pour les enfants :

- => Nous utiliserons les définitions de l'UEFA concernant les abus physiques, sexuels, émotionnels et la négligence.
- => Nous rechercherons des règles spécifiques concernant l'utilisation des médias sociaux par le staff et l'interaction avec les enfants.

#### Responsabilités spécifiques/fédération :

- **RBFA:** Mettre en œuvre le code de conduite pour le staff et les joueurs des équipes nationales de jeunes et pour le staff chargé de l'organisation d'événements impliquant de jeunes enfants.
- **Voetbal Vlaanderen:** Mettre en œuvre le code de conduite pour le staff et les joueurs des écoles de sport d'élite, des Yellow Flames et du staff chargé de l'organisation d'événements impliquant de jeunes enfants.
- **ACFF:** Mettre en œuvre le code de conduite pour le staff et les joueurs des écoles de sport d'élite et le staff responsable de l'organisation d'événements impliquant de jeunes enfants.
- **Pro League:** Mettre en œuvre le code de conduite pour le staff chargé de l'organisation d'événements impliquant de jeunes enfants (par exemple, la Schools cup).

### 3.1.5 // EDUCATION EN MATIÈRE DE PROTECTION

#### Action :

Organisation de workshops sur la protection (en présentiel et en ligne via l'e-learning UEFA, les workshops ICES (NL) ou les workshops Yapaka (FR)) pour chaque employé, membre du staff et bénévole qui organise des événements/activités pour les jeunes.

- => La formation sera obligatoire et nous assurerons le suivi du nombre d'employés formés.
- => Nous allons promouvoir les e-learning de l'UEFA et les rendre accessibles à tous. En outre, nous tenterons de les traduire en néerlandais (ils sont disponibles en anglais, en allemand et en français).
- => Nous organiserons aussi des workshops annuels sur des sujets spécifiques : les troubles alimentaires, le suicide, le harcèlement...

#### Responsabilités/fédération :

- **RBFA:** Chaque membre du staff des équipes nationales de jeunes participant à des activités pour enfants sera sensibilisé à la protection.
- **Voetbal Vlaanderen:** Chaque membre du staff des écoles de sport d'élite/Yellow Flames impliqué dans des activités pour enfants sera sensibilisé à la protection.
- **ACFF:** Chaque membre du staff des écoles de sport d'élite participant à des activités pour enfants sera sensibilisé à la protection.

### 3.1.6 // PLAN DE RÉACTION

#### Actions :

Chaque fédération dispose de son propre protocole de réaction lorsqu'il se présente un cas au sein de l'organisation avec un employé/bénévole/membre du staff/joueur/.... Les personnes impliquées connaissent le protocole et respectent les mesures à prendre.

Les quatre fédérations forment un groupe d'experts en matière de "meilleures pratiques et de réflexion" où la personne de contact d'intégrité est présent. Ce groupe a deux rôles :

1. Réaliser un rapport sur les mesures préventives prises par la fédération
2. Discuter des cas difficiles de manière confidentielle avec d'autres points focaux de protection

#### Responsabilités spécifiques/fédération :

- **RBFA:** Mettre en place un protocole de réaction pour les cas au sein des équipes nationales de jeunes.
- **Voetbal Vlaanderen:** Mettre en place un protocole de réaction pour les cas au sein de l'organisation, des écoles de football d'élite, des Yellow Flames et des clubs de football flamands.
- **ACFF:** Mettre en place un protocole de réaction pour les cas au sein de l'organisation, des écoles de football d'élite et des clubs de football wallons et bruxellois.
- **Pro League:** Mettre en place un protocole de réaction pour les cas au sein de l'organisation et des clubs de football professionnels.

### 3.1.7 // COMMUNICATION

#### Actions :

Page du site web dédiée au plan d'action de protection.

Point de contact clairement visible sur chaque site web + un résumé clair du champ d'action de ce point de contact (éviter les plaintes du type "mon fils ne peut pas jouer dans ces clubs,...").

Rechercher s'il existe une possibilité d'avoir une fonction de chat pour les PCI's de chaque fédération sur le site web.

#### Responsabilités spécifiques/fédérations:

- **RBFA:** Une communication claire sur le plan d'action de protection sur le site web [www.rbfa.be](http://www.rbfa.be) et les canaux de communication internes (sharepoint, intranet,...). Organisation d'une session d'information sur la politique de protection en cas de sélection en équipe nationale de jeunes pour les parents et les joueurs (dans le cadre de la session d'information générale, informations dans le manuel)
- **Voetbal Vlaanderen:** Une communication claire sur le plan d'action de protection sur le site web [www.voetbalvlaanderen.be](http://www.voetbalvlaanderen.be) et les canaux de communication internes (sharepoint, intranet, E Kick-Off). Organisation de sessions d'information pour les joueurs et les parents des Yellow Flames et les écoles de sport d'élite.
- **ACFF:** Une communication claire sur le plan d'action de protection sur le site web [www.acff.be](http://www.acff.be) et les canaux de communication internes (sharepoint, intranet, E Kick-Off). Organisation de sessions d'information pour les joueurs et les parents des écoles de sport d'élite.
- **Pro League:** Une communication claire sur le plan d'action de protection sur le site web [www.proleague.be](http://www.proleague.be) et les canaux de communication internes.



Chaque fédération dispose de son propre protocole



## 3.2

### // Clubs

L'ACFF et Voetbal Vlaanderen, les fédérations régionales, et la Pro League, l'organisation des clubs de football professionnels, sont chargées de prendre des mesures de protection à l'égard des clubs de football. L'ACFF est responsable des clubs de football amateurs francophones et germanophones en Wallonie et à Bruxelles. Voetbal Vlaanderen prend des mesures à l'égard des clubs de football amateur néerlandophones en Flandre et à Bruxelles. La Pro League se concentre sur les actions en faveur des clubs de football professionnels. Vous trouverez ci-dessous un aperçu spécifique de leurs actions. Les actions spécifiques des organisations sont également mentionnées si nécessaire.

#### 3.2.1 // PERSONNE DE CONTACT D'INTÉGRITÉ (PCI)

##### Action :

Chaque fédération dispose d'un PCI qui peut être contacté par les clubs et les parents pour obtenir de l'aide et des conseils sur les cas de protection. Chaque fédération motivera ses clubs à nommer un PCI au sein du club en assurant la formation de ces personnes.

#### 3.2.2 // VÉRIFICATION DU PASSÉ CRIMINEL

##### Action :

Chaque fédération motivera ses clubs à effectuer la vérification des antécédents criminels de leurs employés, du staff et bénévoles avant d'engager quelqu'un, tout en soulignant l'importance de cette vérification lors des workshops de protection pour les clubs.

#### 3.2.3 // CODE DE CONDUITE

##### Action :

Chaque fédération fournira des modèles de code de conduite qui pourront être adaptés par les clubs sur le site web.

#### 3.2.4 // EDUCATION EN MATIÈRE DE PROTECTION

##### Actions :

Chaque fédération organisera des workshops sur la protection pour ses clubs de football.

- **ACFF:**

- Organiser des workshops sur la protection pour les parents fair-play ou inclure un sujet sur la protection dans le cours actuel.
- Promouvoir le MOOC de Yapaka autour de l'abus d'enfants et les points de contact au sein de FWB. Informer sur les personnes à contacter plutôt que sur la manière de réagir.

- **Voetbal Vlaanderen:**

- Organisation de workshops sur le système de drapeaux et la gestion de la diversité en direct et en ligne pour chaque province : 2 fois/saison.
- Organisation d'une session du point focal de protection du club : 1 fois/saison.
- Fournir des informations pertinentes sur la protection des clubs sur le site web.

- **Pro League:**

- Organiser des workshops sur la protection dans les clubs de football d'élite.

#### 3.2.5 // PLAN DE RÉACTION

##### Action :

Chaque fédération fournit un plan de réaction pour gérer les cas des clubs qui relèvent de sa responsabilité.

#### 3.2.6 // COMMUNICATION

##### Action:

Sur son site web, chaque fédération fournit des communications spécifiques aux clubs en matière de protection. En outre, les fédérations communiquent avec les clubs par le biais de bulletins d'information et des médias sociaux.



04

## MOT DE LA FIN

## Mot de la fin

L'Union Royale Belge de Football, la Pro League, Voetbal Vlaanderen et l'ACFF sont fiers de présenter ensemble ce plan d'action, qui est le fruit d'une étroite collaboration entre nos quatre organisations. Nous commencerons à mettre en œuvre ce plan d'action au cours de la saison de football 2020 - 2021. Par le biais de ce plan d'action, nous voulons faire en sorte que chaque enfant qui pratique le football puisse profiter de notre beau sport dans un environnement sûr et amusant à tous les niveaux (amateur, professionnel et international). Les quatre organisations travailleront ensemble pour la mise en œuvre et agiront chacune dans le cadre de ses responsabilités. Ainsi, tous les niveaux du football sont concernés et chaque club de football aura accès aux ressources et à l'éducation afin de concevoir ses propres politiques de protection de l'enfance.

Pour plus d'informations sur le plan d'action, veuillez contacter les personnes de contact d'intégrité de l'enfance de nos organisations.





## 05 CONTACTS PCI'S



PCI RBFA:

Hedeli.sassi@rbfa.be



VOETBAL  
VLAANDEREN

PCI Voetbal Vlaanderen:

Justine.Loosveldt@voetbalvlaanderen.be



PCI ACFF:

Antoine.rustin@acff.be



PCI Pro League:

Jan.cas@proleague.be

